

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE FINA O SICAV
ARRETEE AU 30/09/2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2008,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale constitutive de la société « FINA O SICAV », et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société « FINA O SICAV » au 30/09/2008, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net pour la période du 01/01/2008 au 30/09/2008.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/09/2008, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

L'examen de l'actif de la « FINA O SICAV » nous a permis de relever un dépassement des seuils suivants :

1. Seuil de 10 % de l'actif prévu par l'article 29 paragraphe 2 de la loi 2001-83 et relatif à la détention des titres émis ou garantis par un même émetteur. En effet, la « FINA O SICAV » détient au 30/09/2008 à raison de 10,73 % des obligations souscrites dans l'emprunt obligataire BH 2008.
2. L'actif de la « FINA O SICAV » est employé au 30/09/2008 à raison de 25,24 % dans des liquidités, ce qui est en contradiction avec le seuil maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25/09/2001.
3. L'actif net de « FINA O SICAV » est employé à raison de 5,13% dans des OPCVM, contrairement au seuil maximum autorisé de 5%, tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25/09/2001.

Sur la base de notre examen limité, et compte tenu de ce qui est décrit aux paragraphes précédents, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « FINA O SICAV », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société « FINA O SICAV » au 30/09/2008.

*LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI*

**BILAN
arrêté au 30 / 09 / 2008**

ACTIF	NOTE	Au 30/09/2008
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		2 841 977
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	194 380
b- Obligations et valeurs assimilées	3-1	2 144 632
c- Autres valeurs		502 966
AC2- Placements monétaires et disponibilités		959 758
a- Placements monétaires		
b- Disponibilités	3-11	959 758
AC3- Créances d'exploitation	3-4	507
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF		3 802 242
PASSIF		10 924
PA1- Opérateurs créditeurs	3-7	7 021
PA2- Autres créditeurs divers	3-8	3 903
TOTAL PASSIF		10 924
ACTIF NET		
CP1- Capital	3-5	3 687 121
CP2- Sommes distribuables	3-6	104 197
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b- Sommes distribuables de la période		104 197
ACTIF NET		3 791 318
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 802 242

ETAT DE RESULTAT

arrêté au 30 / 09 / 2008

	NOTE	Du 01/07/2007	Du 01/01/2008
		Au 30/09/2008	Au 30/09/2008
PR 1- Revenus de portefeuille-titres			
a- Dividendes	3-2	0	9 120
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	28 467	52 520
c- Revenus des autres valeurs	3-2	6 806	17 088
PR 2- Revenus des placements monétaires	3-3	1 307	16 181
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		36 580	94 908
CH 1- Charges de gestion des placements	3-9	5 329	13 807
REVENU NET DES PLACEMENTS		31 251	81 102
PR 3- Autres produits			
CH 2- Autres charges	3-10	2 123	5 677
RESULTAT D EXPLOITATION		29 128	75 425
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		13 778	28 772
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		42 906	104 197
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
_ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		2 060	4 859
_ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres			742
_ Frais de négociation			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		31 187	71 307

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 30 / 09 / 2008

	Du 01/07/2008	Du 01/01/2008
	Au 30/09/2008	Au 30/09/2008
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	31 187	71 307
a- Résultat d'exploitation	29 128	75 425
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 060	4 859
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	742
d- Frais de négociation de titres	0	0
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	345 590	3 720 011
a- Souscriptions		
_ Capital	3 157 400	11 547 500
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	4 575	7 020
_ Régularisation des sommes distribuables	78 914	141 775
_ Droits d'entrée		
b- Rachats		
_ Capital	2 825 500	7 855 900
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	4 487	6 659
_ Régularisation des sommes distribuables	65 136	113 003
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	31 187	71 307
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période	3 414 540	0
b- en fin de période	3 791 318	3 791 318
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</u>		
a- en début de période	33,597	0
b- en fin de période	36,916	36,916
VALEUR LIQUIDATIVE AU DEBUT DE LA PERIODE	101,632	0,000
VALEUR LIQUIDATIVE A LA FIN DE LA PERIODE	102,701	102,701
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	3,404%	3,692%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 30/09/2008**

(Unité en Dinar tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/09/2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2008 à 2 841 977 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2008
<i>Coût d'acquisition</i>	2 796 139
- Obligations et valeurs assimilées	2 100 000
- Emprunts d'Etat (BTA)	496 900
- Titres OPCVM	199 239
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	-4 859
<i>Intérêts courus</i>	50 697
- sur Obligations et valeurs assimilées	44 632
- sur BTA	6 065
<i>Total</i>	2 841 977

L'état détaillé du portefeuille est présenté comme suit :

ETAT DU PORTEFEUILLE ARRETE AU 30/09/08

Code Titre	Emetteur	Taux	Durée	Qté	Prix de Revient	P.R.U.	Valeur faciale	Cours	Valeur Boursière
Obligations					2 100 000,00				2 144 631,749
CIL 2007/2	CIL	6.500	5 ans	1500	150 000,000	100.000	150 000,000	100,00	154 731,147
UNIFACTOR 2008	ATB	6.500	5 ans	2000	200 000,000	100.000	200 000,000	100,00	205 727,123
UNIFACTOR 2008	ATB	6.500	5 ans	1500	150 000,000	100.000	150 000,000	100,00	154 295,342
TLS 2008/1	TL HANNIBAL	6.500	5 ans	3000	300 000,000	100.000	300 000,000	100,00	303 974,794
HL 2008/1	LEASE	6.900	5 ans	3000	300 000,000	100.000	300 000,000	100,00	306 442,521
AB 2008	AMEN	7.000	20ans	3000	300 000,000	100.000	300 000,000	100,00	306 121,644
ATL 2008/1	ATL	6.500	5ans	3000	300 000,000	100.000	300 000,000	100,00	305 299,726
BH 2008	ETAT	7.000	15ans	4000	400 000,000	100.000	400 000,000	100,00	408 039,452
Emprunt s d'Etat					496,900.000				502 965,754
BTA 6.75% JUIL2017	ETAT	6.750	10ans	500	496,900.000	993.800	500 000,000	99,380	502965,754
OPCVM					199 238,980				194 379,500
GO SICAV	CIL			1900	199 238,980	104,863	190 000,000	102,310	194 379,500
TOTAL					2 796 138,980				2 841 977,003

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 78 728 DT pour la période allant du 01/01/2008 au 30/09/2008, et se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2008
- Dividendes	9 120
- Revenus des Obligations	52 520
- Revenus des emprunts d'Etat	17 088
<i>Total</i>	<i>78 728</i>

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2008 au 30/09/2008, à 16 181 DT, et représente le montant des revenus des bons de Trésor :

Libellé	30/09/2008
- Revenus des Bons de Trésor	14 147
- Intérêts sur compte courant	2 034
<i>Total</i>	<i>16 181</i>

3-4 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2008 à 507 DT et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2008
- Intérêts à recevoir	507
<i>Total</i>	<i>507</i>

3-5 Note sur le capital

<u>Capital au 30/06/2008</u>	
- Montant	3 353 249
- Nombre de titres	33 597
- Nombre d'actionnaires	10
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	3 152 825
- Nombre de titres	31 574
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	- 2 821 013
- Nombre de titres	28 255
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus et moins values potentielles	2 060
- Plus values réalisées sur cession de titres OPCVM	
- Variation des régul. des sommes non distribuables	
<u>Capital au 30/09/2008</u>	
- Montant	3 687 121
- Nombre de titres	36 916
- Nombre d'actionnaires	10

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Le solde de ce poste s'élève à 104 197 Dinars et correspond au résultat distribuable de la période allant du 01/01/2008 au 30/09/2008. Il se présente comme suit :

Libellé	30/09/2008
Sommes distribuables de la période	104 197
<i>Total</i>	<i>104 197</i>

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2008 à 7 021 DT, détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2008
- Gestionnaire	4 439
- Dépositaire	2 582
<i>Total</i>	<i>7 021</i>

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/08 à 3 903DT, détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2008
- CMF	255
- C.A.C	3 648
<i>Total</i>	<i>3 903</i>

3- 9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2008 à 13 807 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2008
- Rémunération du gestionnaire	11 224
- Rémunération du dépositaire	2 583
<i>Total</i>	<i>13 807</i>

3- 10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2008 à 5 677 DT, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2008
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	3 648
- Redevance CMF	1 902
- Charges diverses	127
<i>Total</i>	<i>5 677</i>

3- 11 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2008 à 959 758 DT et correspond aux avoirs en banque à cette date.

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINA O SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FINA O SICAV et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 30/09/2008 s'élèvent à 11 224 DT.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 3 000DT HT, l'an pour la première année et 5 000DT HT pour la deuxième année.

Les honoraires de l'ATB au 30/09/2008 s'élèvent à 2 583DT.